



Montpellier, le 2 avril 2020

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'EN

Objet : Analyse carte scolaire

Monsieur le Directeur Académique,

Avant que vos services nous adressent un nouveau projet de carte scolaire, l'UNSA Education voulait vous faire part de manière exhaustive, de son sentiment et de son analyse.

La répartition des postes pour la rentrée scolaire 2020 dans les écoles de l'Hérault que vous proposez aux représentants du CTSD de l'Hérault, n'est pas satisfaisante.

Pour l'UNSA Education, cette carte scolaire n'est pas sans rappeler de bien mauvais souvenirs. Votre projet, en l'état, risque de creuser profondément les inégalités sociales dans notre département en accentuant encore un peu plus la ghettoïsation des écoles en éducation prioritaire.

Donner encore plus de moyens à l'Education prioritaire, qui a déjà consommée la quasi-totalité des moyens de ces trois dernières années, avec 20 postes supplémentaires quand dans le même temps, vous enlevez plus de 28 postes permettant la prise en compte de la difficulté scolaire dans le milieu ordinaire, est une saignée administrée à la mixité sociale dans notre département.

Dans l'Ecole de la République, la mixité sociale est la règle et doit être le principe qui supprime toute autre considération.

L'UNSA Education est favorable à l'équité. L'équité consiste à donner plus à ceux qui ont moins de chances que les autres. Mais la carte scolaire que vous proposez n'est pas équitable. Elle laisse croire que la difficulté scolaire ne se concentrerait qu'en éducation prioritaire alors même que l'on sait que l'éducation prioritaire ne représente à l'échelle nationale que 20% de la difficulté scolaire. 80% des élèves en difficultés, éloignés de l'école, victimes de ce que l'on appelle l'illectronisme, ne sont pas en Education prioritaire et seront donc les victimes collatérales de vos choix politiques.

En ce sens, la suppression brutale des réseaux d'aide, situés pour la quasi-totalité hors éducation prioritaire, sans aucune autre forme de compensation est inacceptable.

Parce que les réseaux sont parfois le dernier rempart, particulièrement dans les zones rurales, isolées, éloignées des villes dans des secteurs où il est difficile d'obtenir des bilans de santé.

Parce qu'ils préparent et participent au suivi des dossiers des élèves qui peuvent relever du handicap.

Parce qu'ils sont les interlocuteurs privilégiés et parfois uniques des équipes pédagogiques.

Parce qu'ils viennent rompre l'isolement des enseignants face à la difficulté scolaire de leurs élèves.

Parce qu'ils sont des personnes ressource dans les circonscriptions.

Qui s'en chargera demain ?

De même, les anciens PMC, transformés l'an dernier en animateurs soutiens pour les raisons que l'on connaît, disparaîtraient en échange d'une création de poste en dur (9 sur les 15). Mais cela ne répond pas toujours aux problématiques locales et aux organisations pédagogiques innovantes mises en œuvre par les équipes. Là encore, en tranchant dans le vif, vous mettez à mal tout le travail des personnels.

La mise en place de la continuité pédagogique dans la situation de crise que nous sommes en train de vivre est le révélateur de ce qui se passe quotidiennement dans nos classes. Ce que nous supposions hier, éclate au grand jour, aujourd'hui et de manière quantifiable ! La fracture scolaire, numérique, sociale est bien une réalité.

Les priorités que le ministre annonce depuis deux ans (dédoublings, GS à 24...) ne participent pas à réduire cette fracture avec les moyens attribués. Pire, elles se mettent en place dans la douleur et au détriment des milieux ordinaires à qui l'on supprime les derniers moyens de prise en charge de la difficulté.

Les élus UNSA Education sont prêts à travailler et à faire des propositions alternatives. Ces propositions seront bien évidemment conditionnées à l'octroi d'une rallonge de postes suffisante par le Ministère afin de ne pas avoir à abandonner une large majorité d'élèves, de familles et d'enseignants.

Demeurant disponible pour tout échange à ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur le directeur académique, en mon profond attachement au service public d'Education.

Philippe Alberge

Secrétaire Départemental de l'UNSA Education 34